



Informations sur les services municipaux, les organisations municipales mises en place dans le cadre de la rentrée du 25 mai 2020 suite Covid 19

La mise en place de cette rentrée s'effectue dans le cadre fixé par l'Education Nationale. Les informations sont parvenues au fur et à mesure des jours et sont encore susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire. Nous vous communiquons les mesures spécifiques mises en place ainsi que les modalités pratiques pour les services périscolaire, parascolaire, transport scolaire et restauration.

Tous les moyens humains sont déployés pour permettre d'accueillir les enfants dans des conditions sanitaires et de sécurité maximales.

Nous restons à votre disposition et votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Le maire, Pierre Jaguenaud

Les adjoints Enfance et Education, Stéphane Gratia et Sybil Philippe

Mesures spécifiques Covid 19

Pour permettre de surveiller les symptômes et éviter une propagation éventuelle du virus, une prise de température doit être effectuée tous les matins à domicile (la température doit être inférieure à 37,8°C) avant que l'enfant soit déposé à l'accueil du matin.

Si vous constatez les symptômes suivants chez votre enfant : toux, éternement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc. il ne doit pas venir pour ne pas risquer de contaminer les personnes présentes.

Si des symptômes apparaissent au cours de la journée, nous suivrons les recommandations spécifiques (isolement, appel des parents pour départ très rapide, nettoyage et désinfection du lieu d'isolement).

La distanciation physique est mise en place dans les locaux, dans les rangs, à l'extérieur pendant les temps récréations. Les gestes barrières sont appliqués par les enfants et le personnel. Les agents sont munis d'un masque et se lavent les mains dès que nécessaire et au moins une fois par heure.

Le lavage de mains à l'eau et au savon a lieu plusieurs fois par jour : en arrivant le matin et en repartant le soir du centre, avant et après l'école, avant et après chaque activité et récréation, avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après le repas, après avoir toussé, s'être mouché, avoir éternué.

Des affichages sont disponibles dans chaque salle, dans les sanitaires et au restaurant scolaire. Ils rappellent les règles en usage et comment se laver les mains. Une sensibilisation régulière sera réalisée auprès des enfants pour que ces différentes postures deviennent le plus naturelles possible.

Un protocole de ménage suivant les recommandations en vigueur est mis en place sur toutes les structures municipales accueillant des enfants (écoles, centres de loisirs, restaurant scolaire). Les agents municipaux ont reçu une information spécifique.

La procédure comprend :

- l'aération au moins 3 fois par jour du local
- un nettoyage et une désinfection 2 fois par jour des points de contacts fréquents (poignées de porte, de fenêtres, interrupteurs...) et des sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de portes). En fin de journée un nettoyage et une désinfection des points de contacts fréquents, sanitaires, mobiliers, sols et poubelles. L'utilisation de l'aspirateur et du balai est proscrite ; seul le balayage humide est autorisé. Chaque agent est équipé du matériel de protection adéquat : masque, gants, blouse.

Sur chaque pôle scolaire, un agent municipal est chargé de veiller à l'approvisionnement des produits d'hygiène.

Les locaux sont aménagés pour recevoir 15 enfants par groupe en respectant les recommandations en vigueur. Les matériels communs et jeux qui ne peuvent être nettoyés et désinfectés sont inaccessibles. Pour les activités, un matériel individuel sera fourni à chaque enfant. L'enfant peut apporter sa trousse pour les activités individuelles.

Les structures de jeux extérieures sont inaccessibles.

Les circulations sont étudiées pour éviter aux enfants et groupes d'enfants de se croiser. Des signalétiques sont installés : repères au sol, fléchages...

Le passage aux sanitaires est régulé.

Pour plus d'informations concernant le protocole sanitaire nous vous invitons à consulter Covid-19 le guide pour la réouverture des écoles www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire

INFORMATIONS PRATIQUES :

Les services municipaux sont accessibles **uniquement sur inscription**

- périscolaire et restauration scolaire via la plateforme habituelle
- parascolaire par mail : c.loisirs6-11@saintsulpiceetcameyrac.fr

A partir du 25 mai, le service sera assuré pour tous les niveaux (INSCRIPTION OBLIGATOIRE).

Les activités municipales, Ecole Multisports et CLAS sont annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Restauration

Les repas seront pris dans le restaurant scolaire aménagé pour respecter les mesures de distanciation physique (la capacité a été réduite de moitié). Ils seront préparés dans le respect des mesures d'hygiène en usage.

Le prestataire et le personnel communal se conforment aux règles d'hygiène déjà en vigueur et appliquent les recommandations relatives au Covid 19. Ils disposent d'équipement individuel de protection.

Un lavage de main a lieu avant et après le repas.

La distanciation sociale est respectée pendant l'attente du passage à la chaîne de restauration (marquage au sol, régulation du rythme par un adulte).

La totalité des ustensiles nécessaires à la prise de repas (verre, couvertes, pain) sera déposée sur le plateau de l'enfant par un adulte muni des équipements de protection individuelle (gants, masque, visière). La mise à disposition des plats sera effectuée dans les conditions habituelles.

La distribution des repas est ainsi organisée pour limiter les contacts.

La chaîne du self, les tables et chaises seront nettoyées après chaque passage de groupe d'enfants.

Périscolaire (accueil matin/soir/mercredi)

Le service périscolaire est organisé selon les conditions habituelles concernant

- les horaires du matin et du soir : 7h/8h50 - 16h30/19h
- les horaires du mercredi : 7h - 19h
- les tarifs

L'enceinte est interdite à toute personne non autorisée.

L'enfant est accueilli à la grille principale du centre, l'entrée par le portail des « silhouettes » étant interdite.

Le soir, il est raccompagné au même endroit sur présentation des parents.

Les activités sont proposées dans le cadre des recommandations du guide édité par l'Education Nationale pour la rentrée du 12 mai 2020, du respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

Parascolaire

Ce service est mis en place exceptionnellement par convention avec l'Education Nationale pour recevoir sur le temps scolaire les enfants qui ne seront pas accueillis en classe en raison de la rotation des groupes. Pour rappel : effectif en classe maximum 15 élèves.

Les enfants sont accueillis par groupe de 15 enfants. Chaque groupe est sous la responsabilité d'un animateur référent. Des activités sont proposées aux enfants suivant les recommandations en vigueur : pas de jeux collectifs, ballons, sport de contact. Un matériel individuel est remis à l'enfant pour les activités.

Chaque matériel est nettoyé et désinfecté à la pause méridienne et en fin de journée.

Ce service est gratuit. Il ne comprend pas le prix du repas et le prix du périscolaire le cas échéant.

Capacité d'accueil : 105 enfants.

L'inscription doit parvenir au plus tard le vendredi avant 12h pour la semaine suivante.

Le lieu dans lequel est accueilli l'enfant est précisé lors de la confirmation de l'inscription de l'enfant par nos services. Il peut se situer dans l'enceinte du centre de loisirs, de l'école ou à la salle de sport en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Transport scolaire

Reprise du service à partir du 25 mai. Le masque est obligatoire pour le chauffeur et l'accompagnant municipal.